LES RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

MODE D'EMPLOI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

LES RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

MODE D'EMPLOI

Les rapports annuels de performances 3

Le bilan de la deuxième année de la programmation pluriannuelle 5

L'exécution des crédits de la mission 7

Le bilan stratégique du rapport annuel de performances 9

Les objectifs et les indicateurs de performance 11

L'exécution des crédits du programme 13

L'exécution des dépenses fiscales rattachées au programme 15

La justification au premier euro des crédits et des emplois 17

Les opérateurs de l'État rattachés au programme 23

Les coûts des programmes et des actions 27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET GÉNÉRAL

MISSION INTERMINISTÉRIELLE

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT

DES COMPTES ET RAPPORT DE GESTION POUR 2012

MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

CULTURELLES

de la programmation pluriannuelle

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 7
Objectifs et indicateurs de performance 8
Présentation des crédits et des dépenses fiscales 13
Justification au premier euro
Analyse des coûts du programme et des actions

Programme 334

LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 17
Objectifs et indicateurs de performance 18
Présentation des crédits et des dépenses fiscales 21
Justification au premier euro 27
Opérateurs 34
Analyse des coûts du programme et des actions 49

Programme 313

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL ET À LA DIVERSITÉ RADIOPHONIQUE 53

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 54
Objectifs et indicateurs de performance 57
Présentation des crédits et des dépenses fiscales 63
Justification au premier euro 69
Analyse des coûts du programme et des actions 81
96

Programme 115

ACTION AUDIOVISUELLE EXTÉRIEURE 99

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 100
Objectifs et indicateurs de performance 102
Présentation des crédits et des dépenses fiscales 104
Justification au premier euro 110
117

121
122
124
134
138

LES RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

Les rapports annuels de performances de chaque programme regroupés par mission et annexés au projet de loi de règlement (PLR) rendent compte auprès de l'ensemble des citoyens et de leurs représentants de l'utilisation des moyens alloués aux politiques publiques.

La rédaction d'un rapport annuel de performances pour chaque programme ou dotation est prévue par l'article 54 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Contrepartie de la liberté de gestion promue par la LOLF, le rapport annuel de performances permet à chaque responsable de programme de rendre compte de sa gestion au regard des engagements pris dans le cadre du projet de loi de finances et des projets annuels de performances qui y sont annexés.

Cette annexe par mission a vocation à mettre en évidence et à expliquer les écarts avec les prévisions des lois de finances de l'année considérée ainsi qu'avec les réalisations constatées dans la dernière loi de règlement.

Présentation de la mission

Les rapports annuels de performances de chaque programme sont regroupés par mission et précédés pour chaque mission d'un bilan de la programmation pluriannuelle qui comprend un bilan stratégique de la mission, le bilan des réformes, les indicateurs les plus représentatifs de la mission et un tableau récapitulatif des crédits et des emplois par programme, par action et par titre.

Structure du rapport annuel de performances

Chaque rapport annuel de performances comprend :
- le bilan stratégique du programme ;
- la réalisation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- l'exécution des crédits et des dépenses fiscales ;
- la justification au premier euro des crédits et des emplois exécutés qui commente et analyse les écarts constatés par rapport à la prévision et par rapport à l'exercice précédent et présente un échéancier des restes à payer au cours des exercices futurs ;
- un bilan de l'exécution pour les principaux opérateurs rattachés au programme ;
- une analyse des coûts associés à chaque action du programme.

BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel et marqué par d'importants bouleversements technologiques, les défis auxquels les médias, le livre et les industries culturelles doivent faire face sont nombreux. Le passage au numérique, la modification des modes de consommation, la concurrence internationale accrue et les besoins nouveaux de l'audiovisuel public sont autant de gageures auxquelles les différents bénéficiaires des crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles » ont à répondre.

Le monde de la **presse** (programme 180 « Presse ») doit s'adapter aux nouvelles exigences technologiques et économiques du secteur. Après une première réforme des aides publiques directes à la presse qui a abouti avec l'adoption du décret du 13 avril 2012 relatif à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse, le Ministre de la culture et de la communication a annoncé en 2012 le lancement d'une nouvelle réflexion sur les aides à la presse.

Précédemment répartis sur différents programmes de la mission « Culture », les crédits consacrés aux politiques publiques en faveur du livre, de la lecture et des industries culturelles sont rassemblés, depuis 2011, au sein d'un programme spécifique nouvellement créé et intégré à la mission « Médias, livre et industries culturelles » (programme 334 « Livre et industries culturelles »).

Les crédits plus spécialement dédiés à la politique du **livre** ont permis en 2012 de poursuivre la mise en œuvre des priorités stratégiques assignées à cette politique, qui sont principalement : la modernisation de la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la valorisation du patrimoine des bibliothèques territoriales, qui constituent un enjeu de long terme et mobilisent l'essentiel des crédits du nouveau programme 334 ; le développement des actions innovantes du plan lecture et de ses 14 propositions ; la régulation de l'économie du livre, qui a pour ambition, dans un environnement d'une part, de préserver la diversité et la qualité de la création en maintenant les équilibres prévalant entre les différents acteurs de la filière ; enfin, l'accompagnement des projets de développement numérique, portés aussi bien par les acteurs de la création que par les institutions patrimoniales, qui reste un des axes forts de la politique ministérielle en faveur du livre et de ses usages.

Concernant plus largement l'ensemble des **industries culturelles**, le nouveau contexte numérique et les nouveaux usages numériques conduisent à la fois les acteurs de ces secteurs à adapter leurs modèles économiques et l'État à repenser fondamentalement les modalités de son intervention avec pour objectifs essentiels de garantir le renouvellement des œuvres, des talents et d'assurer le pluralisme des acteurs.

La réforme de l'**audiovisuel extérieur** français, dont une partie des crédits sont retracés au sein du programme 115 « Action audiovisuelle extérieure », a été [illegible] l'efficacité de chacune [illegible] la présence et l'influen[illegible]

La présente mission [illegible] radiophonique », le fin[illegible] se traduit notamment [illegible] importante de son mo[illegible]

Au travers du même [illegible] dépenses liées au fina[illegible] France Télé Numériqu[illegible] modernisation de la d[illegible] métropole et en outre[illegible] l'offre télévisuelle à la[illegible] mutation majeure.

Enfin, le programme 313 comprend également une composante radiophonique avec les crédits correspondant au **soutien des radios associatives** qui remplissent, tant en métropole qu'outre-mer, la mission de communication sociale de proximité que le législateur leur a confiée. Le maintien des crédits en 2012 a permis de garantir le montant des subventions accordées aux radios associatives en respectant l'enveloppe de crédits votée en loi de finances initiale (pérennisation du système d'aides à enveloppes fermées), tout en faisant face à l'augmentation du nombre de radios autorisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel ces dernières années.

BILAN DES RÉFORMES

La mission « Médias, livre et industries culturelles » est marquée par des réformes ambitieuses.

Le **programme 180 « Presse »** rassemble les crédits permettant de mettre en place le plan de réforme de la presse décidé à l'issue des États généraux de la presse écrite (EGPE) et la réforme issue de l'instance de concertation en 2011. Le plan des EGPE, sur trois ans (2009-2011), comprenait des mesures structurelles, destinées à surmonter les handicaps français en matière de distribution et d'impression, à favoriser la lecture de la presse et à inventer un cadre pour le développement numérique de la presse. Prolongeant cette dynamique de réforme, une instance de concertation a été mise en place en 2011 afin de renforcer la gouvernance des aides à la presse. Le décret du 13 avril 2012 relatif à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse en constitue l'aboutissement. Ce décret consacre la modernisation de la presse et l'ancien fonds d'aide aux services de presse bénéficiant d'un ancrage territorial, de presse d'information politique générale, de presse à faible ressources publicitaires, de presse spécialisée et des titres

LE BILAN DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Les rapports annuels de performances regroupés par mission sont introduits par un bilan de la deuxième année de la programmation pluriannuelle des crédits sur la période 2011-2013.

Ce bilan est signé par le ministre (mission ministérielle) ou les ministres (mission interministérielle) en charge du pilotage de la politique des programmes constituant la mission.

Le bilan stratégique de la mission permet de présenter une vision d'ensemble de l'exécution des politiques publiques de la mission.

Le bilan de l'évolution pluriannuelle des crédits pour 2011-2013 permet de rendre compte de l'évolution de l'exécution des crédits sur cette période.

Le bilan des réformes rend compte de l'avancée des principales réformes dont la mise en œuvre sur la période a eu un impact sur l'exécution des crédits et des emplois pour l'année 2012.

La réalisation des indicateurs principaux de la mission met en avant les résultats obtenus pour les indicateurs les plus illustratifs de la politique publique suivie. L'introduction de ces quelques indicateurs en début de mission vise à renforcer le pilotage par la performance introduit par la LOLF.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action *Prévision LFI y c. FDC et ADP* *Consommation*	Autorisations d'engagement 2011	Autorisations d'engagement 2012	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012
180 Presse	421 477 426 **417 903 237**	385 820 042 **374 885 205**	419 922 560 **413 560 761**	390 320 042 **384 916 450**
01 Abonnement de l'État à l'AFP	115 428 200 115 428 168	117 905 908 117 902 769	115 428 200 115 428 168	117 905 908 118 225 186
02 Aides à la presse	306 049 226 302 475 069	267 914 134 268 314 134 256 115 366	304 494 360 296 008 929	272 814 134 266 415 264
334 Livre et industries culturelles	298 823 043 **298 867 513**	239 787 800 **233 793 996**	303 823 043 **294 343 072**	273 316 950 246 693 447
01 Livre et lecture	247 818 970 252 927 284	247 700 850 239 784 438	252 818 970 285 585 897	11 691 000 15 488 747
02 Industries culturelles	51 004 073 37 930 229	2 888 343	51 004 073 77 657 175	452 874 391 **461 727 464**
313 Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	524 000 918 **401 178 066**	452 974 391 **461 693 777**	523 959 999 **401 096 066**	422 888 891 433 508 141
01 France Télévisions	389 300 000 361 900 000	423 888 891 433 508 141	389 900 000 391 900 000	4 000 661 185
02 Partenaire à la télévision tout numérique	105 055 518 10 068 266	4 000 661 185	105 014 999 10 068 266	29 081 500 27 558 138
03 Soutien à l'expression radiophonique locale	29 045 000 29 209 800	29 081 500 27 470 451	29 045 000 29 127 800	150 087 308 **158 637 308**
115 Action audiovisuelle extérieure	206 519 846 **251 486 760**	150 087 308 **158 637 308**	206 504 467 **251 486 760**	150 087 308 158 637 308
01 Action audiovisuelle extérieure	206 519 846 251 486 760	150 087 308 158 637 308	206 504 467 251 486 760	150 087 308 158 637 308

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre *Prévision LFI y c. FDC et ADP* *Consommation*	Autorisations d'engagement 2011	Autorisations d'engagement 2012	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012
180 / Presse	421 477 426 **417 903 237**	385 820 042 **374 885 205**	419 922 560 **413 560 761**	390 320 042 **384 916 450**
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	115 428 200 115 678 936	117 905 908 117 905 908	115 428 200 115 428 168	117 905 908 118 225 186
Titre 6. Dépenses d'intervention	306 049 226 302 450 535	267 914 134 268 314 134	304 494 360 296 008 929	272 814 134 266 415 264
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	1 775 766	256 115 366	2 123 664	171 967
334 / Livre et industries culturelles	389 823 043 **390 867 513**	189 406 239 787 800	303 823 043 **294 343 072**	384 997 950 **262 092 194**
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	226 094 533 214 731 295	**233 793 996** 215 867 293	226 094 533 213 081 142	215 867 282 191 924 522
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 9 938 800	188 742 327 2 000 000	5 000 000 22 833 000	12 000 000 21 816 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	72 728 510 87 167 318	43 514 559 21 967 178	72 728 510 48 308 930	43 514 558 44 985 567
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	524 000 918 **401 178 066**	15 053 586 452 974 391	523 959 999 **401 096 066**	13 332 105 452 974 391
313 / Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	118 000 6 665	**461 693 777** 116 000	116 000 6 665	**461 727 464** 116 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	523 884 918 401 171 381	43 071 -9 780	116 000 6 665	43 071 -9 780
Titre 5. Dépenses d'investissement	206 519 846 **251 486 760**	452 858 391 461 606 486	523 843 999 401 089 381	452 858 391 461 694 173
Titre 6. Dépenses d'intervention	206 519 846 **1 450 821 233**	**168 637 308** 150 087 308	206 504 467 **251 486 760**	**158 637 308** 150 087 308
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	251 486 760 **1 361 426 976**	158 637 308 **1 248 263 594**	206 504 467 251 486 760	158 637 308 **1 424 210 069**
	341 638 733 330 414 916	**1 228 865 385** 333 489 200		**1 350 386 669** **1 267 373 416**
	0 9 028 900	308 765 828 241 638 733		333 489 200
	1 109 182 600 1 020 215 894	1 990 220 914 774 391		328 515 995 5 000 000 310 206 792
	1 775 766	904 866 338 15 242 999		22 633 000 26 616 000 1 107 571 336 11 990 220
				996 911 009 919 274 391 931 672 332
				2 123 664 13 504 072

L'EXÉCUTION DES CRÉDITS DE LA MISSION

L'introduction de la mission comprend ensuite la récapitulation des crédits et des emplois relatifs aux différents programmes de la mission, qui constitue l'unité de vote par le Parlement. Les crédits sont présentés par destination (programme et action) et par nature (titre et catégorie).

Un premier tableau récapitule l'exécution des crédits par programme et par action, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Ce tableau permet d'avoir un détail fin par destination de l'exécution des moyens alloués à la mission.

Un deuxième tableau présente l'exécution des crédits par programme et par titre en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les rattachements des fonds de concours effectués au cours de l'année y figurent également.

Par ailleurs, deux missions regroupant des dotations sont prévues par la LOLF : la mission « Pouvoirs publics » qui comprend les dotations dont les crédits sont imputés sur le titre des dotations des pouvoirs publics (titre 1) et la mission « Provisions » qui comprend la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles destinée à faire face à des calamités et des dépenses imprévisibles et la dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits.

Enfin, les programmes des budgets annexes et des comptes spéciaux font l'objet de rapports annuels de performances suivant les mêmes règles de présentation que les programmes du budget général.

NB

- *Les autorisations d'engagement (AE) « constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » par les administrations auprès de tiers au nom de l'État.*
- *Les crédits de paiement (CP) « constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement ».*

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurence FRANCESCHINI
Directeur général des médias et des industries culturelles
Responsable du programme n° 180 : Presse

Le programme 180 « Presse » regroupe les crédits alloués par l'État à sa politique en faveur de la presse.

La presse écrite contribue de manière essentielle à l'information des citoyens et à la diffusion des courants de pensées et d'opinions. Ce support permet une appropriation active de l'information, une mise en perspective des événements, une confrontation des commentaires et des analyses et participe par ce biais à la construction d'une véritable conscience culturelle et politique. Sa vitalité et son avenir sont ainsi des enjeux majeurs de notre vie démocratique.

C'est la raison pour laquelle l'État s'est attaché, de longue date, à soutenir ce secteur stratégique. Une loi du 4 thermidor an IV posait déjà les principes de l'aide postale au transport de presse en reconnaissant à cette dernière un tarif privilégié. Le Conseil Constitutionnel a consacré le pluralisme des courants de pensées et d'opinions comme un objectif à valeur constitutionnelle. Par ailleurs, il étend cette exigence à la disponibilité des titres de presse, considérant que «la libre communication des pensées et des opinions [...] ne serait pas effective si les quotidiens n'était pas à même de disposer d'un nombre suffisant de publications de tendances et de caractères différents». Les dispositifs d'aide à la presse ont depuis constamment évolué en accompagnant les mutations du secteur.

La politique publique d'aide à la presse poursuit aujourd'hui des objectifs que l'on retrouve dans les finalités du programme «Presse» :

- soutenir le développement de sa diffusion;
- conforter les conditions de son pluralisme et de sa diversité;
- favoriser sa modernisation.

La crise structurelle que subit le secteur de la presse, en particulier la presse quotidienne d'information politique et générale, rend d'autant plus nécessaire le système d'aides publiques afin d'accompagner le secteur dans sa mutation technologique tout en préservant le pluralisme des idées.

Les États généraux de la presse en 2008 avaient permis de mettre en lumière les grands enjeux industriels du secteur – l'amélioration de la productivité industrielle, la révolution numérique, l'évolution des pratiques professionnelles et la reconquête du lectorat. L'État a donc mobilisé des moyens financiers exceptionnels, afin de donner à la presse les moyens de s'adapter aux bouleversements auxquels elle doit faire face.

Afin de permettre au secteur de tirer tout le profit de ce soutien exceptionnel et d'adapter l'effort public aux changements des métiers de l'information, une instance de concertation a été chargée de définir les modalités de la réforme des aides publiques annoncée à l'issue des États généraux. Les travaux de cette instance, qui réunissait l'ensemble des familles de presse autour des représentants de l'État, ont confirmé que la réforme devrait être menée selon trois axes principaux : la création d'un espace de dialogue renouvelé entre la presse et l'État afin de renforcer la bonne gouvernance du dispositif ; la définition d'un partenariat publicitaire renouvelé autour du principe de contractualisation et, enfin, l'évolution de plusieurs aides directes.

Le décret du 13 avril 2012 relatif à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse a concrétisé ces réflexions et a constitué la principale évolution des aides à la presse en 2012.

La création du nouveau fonds stratégique pour le développement de la presse a permis de fusionner deux fonds d'aide à la modernisation : le fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilées d'information politique et générale, créé en 1999, et le fonds d'aide au développement des services de presse en ligne, créé en 2009. Il est destiné à financer :

- pour sa première section : les opérations de mutation et de modernisation industrielles de la presse quotidienne imprimée; en 2012 : 8,8 M€ ont été attribués à ces projets ;
- pour sa deuxième section : les innovations technologiques de la presse en ligne; en 2012, 7 M€ ont été attribués à ces projets ;
- pour sa troisième section : les investissements en faveur de la conquête de nouveaux lectorats pour les différentes familles de presse éligibles au fonds. en 2012, 3,1 M€ ont été attribués à ces projets.

Enfin, le décret met en place une véritable démarche partenariale entre l'État et les titres de presse. Pour les titres bénéficiant d'un montant significatif d'aides publiques, une convention cadre d'une durée de trois ans est signée entre l'Etat et le titre pour fixer les engagements réciproques et s'assurer d'un suivi régulier. 15 conventions-cadres ont été signées en 2012.

Cette démarche, réalisée dans le respect de l'indépendance éditoriale des entreprises concernées, s'inscrit dans la volonté de rechercher une efficience accrue des soutiens de l'État à chaque entreprise de presse à travers une justification au premier euro de la dépense publique, un suivi régulier des projets aidés et, dans un souci de transparence, une meilleure information du parlement et des organismes de contrôle. Elle vise également à soutenir l'engagement des entreprises de presse en faveur d'objectifs d'intérêt général tels que notamment le respect de la déontologie, la promotion de la diversité, l'attention portée au développement durable ou à la responsabilité sociale.

Par ailleurs, l'engagement résolu des pouvoirs publics en faveur du développement du portage s'est maintenu en 2012. Annonçant un repli après un soutien exceptionnel pendant trois ans au portage entre 2008 et 2012, l'aide au portage s'est néanmoins établie à 45 M€ en 2012 après 67,9 M€ en 2011.

Enfin, le soutien public à la messagerie de presse Presstalis a marqué sa gestion 2012. Un versement exceptionnel de 5 M€ a été effectué en fin de gestion, financé par redéploiement de crédits, au titre du premier volet de l'aide de l'État à la restructuration de Presstalis confirmément à l'accord cadre du 5 octobre 2012 signé par Presstalis, les éditeurs associés à Presstalis et l'État.

La mise en œuvre de la politique publique en faveur de la presse écrite s'appuie également sur des dépenses fiscales. Le taux « super réduit » de la TVA, réservé depuis 1977 aux quotidiens et publications assimilées, a été étendu à tous les périodiques à partir du 1er janvier 1999 par l'article 88 de la loi n° 97-1060 du 30 décembre 1997. L'imposition des publications de presse au taux de TVA de 2,10 % a représenté, par rapport à l'assujettissement au taux réduit de 5,5 %, une dépense fiscale de 265 millions d'euros en 2012.

D'autres mécanismes d'aides indirectes complètent le dispositif de soutien à la presse. Sur le plan fiscal, on peut évoquer l'exonération de contribution économique territoriale pour les entreprises de presse, la faculté pour les collectivités locales d'exonérer les diffuseurs de presse de contribution économique territoriale ou l'allocation forfaitaire pour frais d'emploi des journalistes. Sur le plan des cotisations sociales, on peut mentionner l'exonération de cotisations patronales des rémunérations des vendeurs colporteurs et des porteurs de presse, les modalités de calcul des cotisations sociales des journalistes et le statut social des correspondants locaux de presse.

LE BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Cette partie correspond à la réalisation de la présentation stratégique de chaque programme inscrite dans le PAP 2012. Elle intègre désormais une présentation succincte du programme.

Le bilan stratégique repose sur une synthèse qualitative de l'analyse des résultats obtenus par le responsable de programme au cours de l'exercice, à la lumière des principaux événements et réalisations intervenus, le cas échéant sur la base des nouvelles orientations engagées au cours du second semestre de l'année écoulée.

L'analyse des résultats doit permettre de justifier le plus précisément possible l'utilisation des crédits consommés en fonction des différentes dépenses et des principaux choix de gestion qui ont été faits au cours de l'année.

Cette analyse doit également permettre de dégager une appréciation globale de la performance du programme et de son évolution en 2012, en expliquant en quoi les actions du programme ont été ou non performantes sur l'exercice et en esquissant des pistes d'évolutions possibles ou des voies de réformes envisagées en vue de la préparation des prochaines orientations stratégiques qui seront inscrites au PAP 2014.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Contribuer au développement et à l'efficacité de la gestion de l'Agence France-Presse

INDICATEUR 1.1 : Développement de produits et de marchés à fort potentiel de croissance

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision en 2012	2012 Réalisation	2013 Cible PAP 2012
CA provenant des marchés à fort potentiel de croissance	M€	36,5	37,1	45,1	42,0	41,3	48,9
CA provenant de l'offre multimédia	M€	21,2	22,1	29,3	25,9	23,4	34,7

Commentaires techniques

Les chiffres 2012 sont encore provisoires, dans la mesure où ces chiffres sont actuellement en cours d'audit par les Auditeurs contractuels de l'Agence.
Les marchés à fort potentiel de croissance sont l'Amérique du Nord, le Moyen-Orient, l'Asie et l'Amérique Latine. L'offre multimédia est constituée notamment de l'orthographe, du journal internet et de la vidéo.

Sources des données : données inscrites dans la COM (2009-2013).

INDICATEUR 1.2 : Chiffre d'affaires et résultat net de l'AFP

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision en 2012	2012 Réalisation	2013 Cible PAP 2012
CA total	M€	282,9	279,8	310,4	299,1	288,6	330,5
Abonnements de l'Etat	M€	111,5	113,6	115,7	115,3	115,7	117,7
CA hors abonnements de l'Etat	M€	171,4	166	194,8	174,8	173,9	202,7
Résultat net de l'AFP	M€	0	1,8	4	-1,6	0	9,4

Commentaires techniques

Les chiffres de la réalisation 2012 sont encore provisoires, dans la mesure où ces chiffres sont actuellement en cours d'audit par les Auditeurs contractuels de l'Agence.
NB : Le montant des abonnements de l'Etat diffère de l'inscription en loi de finances dans la mesure où il est ici exprimé hors taxes.

Sources des données : AFP

ANALYSE DES RESULTATS

Le développement de l'AFP est mesuré par deux indicateurs destinés à évaluer le degré de réalisation du contrat d'objectifs et de moyens qui lie l'Etat et l'Agence jusqu'en 2013.

Le premier indicateur rend compte des performances commerciales de l'Agence sur les produits et les marchés à fort potentiel de croissance. Il est mesuré au travers de deux sous-indicateurs : le chiffre d'affaires provenant des marchés à fort potentiel de croissance et le chiffre d'affaires provenant de l'offre multimédia.

L'AFP construit chaque année ses prévisions en partant de chaque contrat et en étudiant au cas par cas s'il existe des risques de désabonnement, de renégociation à la baisse ou, au contraire, des opportunités de développement. Est prise en compte également une prévision non identifiée de nouveaux contrats et/ou de pertes non identifiées de contrats. L'ensemble de ces éléments est analysé à la lumière des performances des années passées et des critères macroéconomiques.

La comparaison entre 2011 et 2012 fait, malgré la situation économique, apparaître une hausse de 11 % du chiffre d'affaires provenant des marchés à fort potentiel de croissance et une augmentation de 5,9 % pour le chiffre d'affaires provenant de l'offre multimédia.

Par rapport aux prévisions, sur les marchés à fort potentiel de croissance, l'objectif 2012 est atteint à 91,6 %.

Sur le chiffre d'affaires provenant de l'offre multimédia, l'objectif 2012, ambitieux, est atteint à hauteur de 82,9 %. L'écart provient essentiellement de l'offre du journal internet qui n'a pas atteint ses ambitions. Il reflète également la perte d'un contrat important en cours d'année.

Le second indicateur mesure l'impact financier de la dynamique commerciale engagée par l'Agence.

Le chiffre d'affaires global est en augmentation de 3,5 % entre 2011 et 2012. A taux de changes constant, cette augmentation est moins spectaculaire, de l'ordre de 1,5 %. On notera enfin que les événements sportifs de 2012 contribuent à hauteur de 1,6 M€ au résultat de l'Agence.

OBJECTIF n° 2 : Contribuer au développement de la diffusion de la presse

INDICATEUR 2.1 : Diffusion des titres aidés

(du point de vue du citoyen)

Indicateur de la stratégie

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision en 2012	2012 Réalisation	2013 Cible PAP 2012
Diffusion des titres les plus aidés	M d'ex.	1764	1744	1 483	1708	1697	1 459
Diffusion des titres aidés à faibles ressources publicitaires et de petites annonces	M d'ex.	162,9	196,0	205,1	194,5	192,6	199,6

Commentaires techniques

Le premier sous indicateur présente la diffusion payée annuelle (France + étranger) en 2012 des titres qui ont bénéficié en 2010 de 75 % des aides directes allouées au régime de la presse. Le second présente la diffusion payée annuelle (France + étranger) en 2012 des titres qui ont bénéficié en 2010 de l'aide aux publications à faibles ressources publicitaires ou de l'aide aux quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires. Le choix de ces titres est justifié en 2010 de l'aide aux publications à faibles ressources publicitaires ou de l'aide aux quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires. Le choix de ces titres est justifié par leur caractère politique et pluraliste. Les chiffres présentés dans le RAP 2011, le PAP 2012 et le PAP 2013.

Les règles régissant le fonds d'aide aux quotidiens d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires sont fixées par le décret n° 12 mars 1986 modifié. Il s'agit de quotidiens réalisant à certaines conditions relatives au prix de vente, à la diffusion et au tirage moyen et pour lesquels le pourcentage de recettes publicitaire ne dépasse pas 25 % des recettes totales.

Les règles régissant le fonds d'aide aux quotidiens d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires sont fixées par le décret n° 89-602 du 28 juillet 1989 modifié. Il s'agit de quotidiens réalisant à certaines conditions relatives au prix de vente, à la diffusion et au tirage moyen et pour lesquels le pourcentage de recettes publicitaire ne dépasse pas 2 % des recettes totales pour la 1ère section et 15 % pour la 2ème section.

En PAP 2012, les données relatives aux titres DRIPP avaient été retranchées de la diffusion des titres les plus aidés.

Sources des données : données OJD retraitées par le service statistique DGMIC.

INDICATEUR 2.2 : Développement du portage de la presse

(du point de vue du contribuable)

Indicateur de la stratégie

	Unité	2010 Réalisation	2011 Réalisation	2012 Prévision PAP 2012	2012 Prévision en 2012	2012 Réalisation	2013 Cible PAP 2012
Exemplaires portés / (exemplaires portés + exemplaires postés)	%	74,5	75,5	70	68,8	76,9	71,8

LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les objectifs et les indicateurs sont de trois types :

- les objectifs d'efficacité socio-économiques : ils énoncent le bénéfice attendu de l'action de l'État pour le citoyen ou la collectivité (par exemple « Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits » pour le programme « Police nationale ») ;

- les objectifs de qualité de service : ils énoncent la qualité attendue du service rendu à l'usager pour un montant donné de moyens (par exemple « Rendre des décisions de qualité dans des délais raisonnables » pour le programme « Justice judiciaire ») ;

- les objectifs d'efficience de la gestion : ils énoncent l'optimisation des moyens employés (point de vue du contribuable) en rapportant l'activité ou les produits obtenus aux ressources mobilisées (par exemple « Optimiser la gestion des moyens informatiques et de télécommunications » pour le programme « Conduite et pilotage de la politique de la justice »).

Une mention **« Indicateur de la mission »** rappelle que l'indicateur fait partie des indicateurs principaux de la mission exposés en fin de présentation du bilan de la programmation pluriannuelle.

Pour chaque indicateur, **des commentaires techniques** indiquent la source des données et les modes de calcul.

L'analyse des résultats se fonde sur l'évolution des indicateurs associés à chaque objectif, en apportant les éléments de justifications nécessaires à la bonne compréhension de l'évolution des données sur 2012. Les écarts par rapport aux prévisions et aux cibles sont explicités et le niveau de performance atteint est apprécié au regard des moyens mis en œuvre. L'atteinte de l'objectif et les avancées obtenues sur l'année doivent être qualifiés en identifiant les pistes d'amélioration envisagées.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2012 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2012 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Prévision LFI 2012 Consommation 2012	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total Y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01 **Abonnement de l'État à l'AFP**					**117 505 908**	117 505 908
		117 505 908			**117 903 768**	
		117 903 768			**268 314 134**	268 314 134
			268 314 134		**256 952 437**	
			256 715 366	189 409	**385 820 042**	385 820 042
02 **Aides à la presse**		77 662				
		117 505 908	**268 314 134**			
Total des AE prévues en LFI					**+11 978 409**	
Ouvertures par voie de FDC et ADP			+11 978 409			
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)					**397 798 451**	
Total des AE ouvertes			**397 798 451**			
Total des AE consommées		**117 980 430**	**256 715 366**	**189 409**	**374 885 205**	

2012 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Prévision LFI 2012 Consommation 2012	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total Y.c. FDC et ADP prévus en LFI
01 **Abonnement de l'État à l'AFP**					**117 505 908**	117 505 908
		117 505 908			**117 902 769**	
		117 902 769			**272 814 134**	272 814 134
			272 814 134		**267 013 681**	
			266 515 284	171 967	**390 320 042**	390 320 042
02 **Aides à la presse**		326 430				
		117 505 908	**272 814 134**			
Total des CP prévus en LFI					**+9 074 180**	
Ouvertures par voie de FDC et ADP			+9 074 180			
Ouvertures / annulations (hors FDC et ADP)					**399 394 222**	
Total des CP ouverts			**389 394 222**			
Total des CP consommés		**118 229 199**	**266 515 284**	**171 967**	**384 916 450**	

L'EXÉCUTION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Les programmes regroupent *« les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auquel sont associés des objectifs précis en fonction de finalités d'intérêt général »*.

Le programme est le niveau de spécialité budgétaire, ce qui améliore la lisibilité du budget et permet une gestion globalisée dans le respect du principe de la fongibilité asymétrique (pas d'abondement des dépenses de personnel par les autres crédits du programme), de la couverture des dépenses obligatoires et de la soutenabilité budgétaire.

Les crédits sont présentés selon deux axes : par destination (actions) et par nature (titres). Les crédits sont constitués **d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.**

Une première page présente **le détail des crédits exécutés en 2012 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**
Une seconde page, à titre de comparaison, rappelle **l'exécution des crédits en 2011.**

Lorsque le niveau de finesse de l'information l'exige, certains programmes, comme par exemple le programme « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi », peuvent faire l'objet d'une présentation des crédits jusqu'à un niveau inférieur à l'action **(sous-actions)**.

Afin de présenter l'ensemble des crédits dont dispose le programme, **le montant de fonds de concours et d'attributions de produit rattachés,** ventilés par action, figure parallèlement aux crédits exécutés en 2012.

L'ensemble des mouvements de crédits réalisés en gestion 2012 (décrets de transfert, décrets d'avance, reports, lois de finances rectificatives) fait ensuite l'objet d'une présentation dans le rapport annuel de performances.

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES[1]

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.
Le chiffrage initial pour 2012 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2012. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2012.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(En millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif pour 2011	Chiffrage initial pour 2012	Chiffrage actualisé pour 2012
		180	195	265
730305	**Taux de 2,10 % applicable aux publications de presse** Taxe sur la valeur ajoutée *Objectif : Aider le secteur de la presse* *Bénéficiaires 2010 : 2 000 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1976 - Dernière modification : 2009 - CGI : 298 septies*	1	E	1
230403	**Déduction spéciale prévue en faveur des entreprises de presse** Impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés *Objectif : Aider le secteur de la presse* *Bénéficiaires 2010 : 0 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1959 - Dernière modification : 2009 - Mesure de trésorerie - CGI : 39 bis, 39 bis A*	E	E	E
320131	**Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse** Impôt sur les sociétés *Objectif : Aider le secteur de la presse* *Bénéficiaires 2010 : 47 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2010 - CGI : 220 undecies*	181	195	266
	Coût total des dépenses fiscales[2]			

[1] Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.
« E » : Coût inférieur à 0,5 million d'euros. « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée. « nc » : non chiffrable
[2] Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« E »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2012 ou 2011) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

L'EXÉCUTION DES DÉPENSES FISCALES RATTACHÉES AU PROGRAMME

La présentation de l'exécution des crédits est complétée par celle des dépenses fiscales rattachées au programme. Cette présentation doit permettre à la représentation nationale d'apprécier l'ensemble des moyens consacrés à une même politique. Lorsqu'un programme ne comporte aucune dépense fiscale, la rubrique n'y figure pas.

Afin d'identifier aisément le ministère responsable, de favoriser la lisibilité des documents budgétaires et le suivi de ces dispositions dérogatoires, le principe d'une imputation de chaque dépense fiscale dans un seul programme a été retenu. La liste de ces dépenses fiscales figure dans le tableau **« Dépenses fiscales principales sur impôt d'État »**.

Par exception, dans quelques cas où la dépense fiscale concourt manifestement à plusieurs politiques publiques correspondant à des programmes distincts, une imputation à titre secondaire et indicatif a été réalisée. Ces dépenses fiscales figurent dans le tableau **« Dépenses fiscales subsidiaires sur impôt d'État »**.

L'exécution des dépenses fiscales relatives aux impôts locaux est également présentée au sein d'un tableau distinct, dès lors que leur coût est compensé par l'État.

L'exécution des dépenses fiscales est indiquée pour la dernière année identifiée, à savoir 2011. Les montants des dépenses fiscales présentés pour 2012 correspondent à l'estimation initiale de loi de finances 2012 et au montant prévisionnel d'exécution actualisé.

Un travail permanent est conduit afin d'améliorer la qualité du chiffrage et de l'exécution des dispositifs, dont certains demeurent néanmoins non chiffrables du fait de l'indisponibilité des données nécessaires. Outre le chiffrage et l'exécution de la dépense fiscale, un certain nombre d'informations est indiqué : impôt concerné, objectif visé, nombre de bénéficiaires, méthode et fiabilité du chiffrage, années de création et de dernière modification, fondement juridique.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ELEMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Prévision LFI / Consommation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01 Abonnement de l'Etat à l'AFP	Prévision LFI		117 505 908	117 505 908		117 505 908	117 505 908
	Consommation		117 902 769	117 902 769		117 902 769	117 902 769
02 Aides à la presse	Prévision LFI		268 314 134	268 314 134		272 814 134	272 814 134
	Consommation		256 982 437	256 982 437		267 013 681	267 013 681
Total des crédits prévus en LFI			385 820 042	385 820 042		390 320 042	390 320 042
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		0	+11 975 409	+11 975 409	0	+9 574 180	+9 574 180
Total des crédits ouverts		0	357 796 491	357 796 491	0	399 394 222	399 394 222
Total des crédits consommés		**0**	**374 885 205**	**374 885 205**	**0**	**394 916 450**	**394 916 450**
Crédits ouverts - crédits consommés		0	+22 913 246	+22 913 246	0	+14 477 772	+14 477 772

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

Les crédits initialement inscrits dans la loi de finances pour 2012 pour le programme « Presse » s'établissaient à 385,8 M€ en AE et 390.3 M€ en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les reports de crédits, qui ont abondé le programme « Presse » de 12 M€ en autorisations d'engagements et de 9,1 M€ en crédits de paiements, ont eu pour vocation de couvrir les engagements pris fin 2011 au titre de l'aide aux services de presse en ligne et de l'aide à la modernisation de la presse et le reliquat de la compensation intégrale par l'Etat du moratoire sur les tarifs postaux de presse, pour l'aide au transport postal de la presse.

Par ailleurs, un rétablissement de crédits d'un montant de 0.2 M€ sur la sous-action 04 a été opéré en cours d'année 2012.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

L'application de la réserve de précaution sur le programme 180, d'un montant initial de 23,1 M€ en AE et 23,4 M€ en CP, a limité en début d'année les montants inscrits sur le budget opérationnel du programme à 362,6 M€ en AE et 366,9 M€ en CP.

Une levée partielle de la réserve de précaution pour un montant de 10 M€ est intervenue le 6 avril 2012 pour permettre le paiement intégral de l'aide au portage de la presse.

Au 31 décembre 2012, 374,9 M€ en autorisations d'engagement avaient été consommés et 384,9 M€ en crédits de paiement.

Le report de 22,5 M€ d'AE et de 14,5 M€ de CP a été demandé pour 2013, notamment pour couvrir le second volet de l'aide exceptionnelle de l'Etat à la restructuration de Presstalis et les engagements pris au titre du fonds stratégique (FSDP).

LA JUSTICATION AU PREMIER EURO DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

L'exécution des crédits et des effectifs des programmes est présentée et justifiée au premier euro. La justification au premier euro (JPE) est un outil d'explicitation des crédits soumis au vote du Parlement. Elle est un élément essentiel de sa bonne information pour apprécier la sincérité des lois de finances.

La justification des crédits présente le contenu physique et financier du programme et explique les déterminants de la dépense (nombre d'usagers, volume d'activité, superficie des bâtiments, déterminants de la masse salariale, coûts unitaires de dispositifs d'intervention, mesures de réforme, etc.).

Cette partie des rapports annuels de performances revêt une importance particulière.

La justification au premier euro informe sur l'exécution des crédits.

La justification se fait au niveau du programme pour les éléments transversaux et au niveau des actions.

Le guide de la JPE détaille cette présentation.

La justification au niveau du programme

Les dépenses de personnel (titre 2)

L'objet de la JPE des crédits du titre 2 et des effectifs est de justifier le coût budgétaire de la politique des ressources humaines mise en œuvre par le responsable de programme : augmentation ou réduction des effectifs, évolution de la structure des emplois, redéploiements entre actions, externalisation, arbitrages effectifs/rémunérations, impact des mesures générales et catégorielles, effet du GVT (glissement vieillesse technicité), productivité des effectifs, etc.

Un premier tableau présente **les emplois du programme exprimés en ETPT** (équivalents temps plein travaillé) et répartis par catégorie d'emploi ainsi que la masse salariale correspondante (cotisations sociales comprises). Ce premier tableau permet de lire les variations d'emplois d'une année sur l'autre. Les mesures de périmètre, transferts et corrections techniques étant isolés, la colonne « variation » permet de connaître l'évolution réelle prévue des effectifs à périmètre constant et donc de présenter l'impact en ETPT des créations et suppressions d'emplois.

On distingue **les effectifs physiques** qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail, **les ETP** (équivalents temps plein) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents (temps plein, temps partiel,…) et **les ETPT** correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents et la période d'activité sur l'année.

À titre d'exemple :

- Un agent dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT ;

- Un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 %, correspond à 0,2 ETPT (0,8 x 3/12).

Les consommations d'emplois, de même que **l'autorisation du Parlement, sont exprimées en ETPT.** Ce tableau est complété par une présentation des réalisations de sorties (départs à la retraite, fins de contrats, etc.) et d'entrées (recrutements de titulaires ou de contractuels, etc.), présentées en ETP, à périmètre constant, c'est-à-dire hors effet des mesures de périmètre, transferts et corrections techniques. Une description succincte de la structure des emplois du programme est également fournie : poids respectifs des catégories d'emplois, objet des recrutements, etc.

En outre, la ventilation des consommations d'emplois par service (selon les différents niveaux d'administration) et par action permet de faire le lien avec l'activité des services.

S'agissant des crédits de personnel, une analyse de la politique salariale par catégorie d'emploi détaillant l'incidence des mesures générales, des principales mesures catégorielles et des mesures individuelles sur la masse salariale du programme est présentée.

Enfin, les contributions et cotisations employeurs ainsi que les montants de prestations sociales et d'action sociale sont précisés.

Le suivi des grands projets transversaux et les crédits contractualisés

Cette rubrique concerne notamment la réorganisation de services, l'informatique et l'immobilier. Elle permet d'indiquer, le cas échéant, leur exécution budgétaire.

Certains programmes présentent une analyse multicritère de **leurs grands projets informatiques,** donnant ainsi une information plus complète que la seule rentabilité économique.

Le cas échéant, **les partenariats public-privé** son détaillés : des baux emphytéotiques administratifs (BEA) « sectoriels », des projets d'AOT-LOA (autorisation temporaire – locations avec option d'achat) ainsi que des contrats de partenariat définis par l'ordonnance du 17 juin 2004 : une présentation générale des projets est proposée, puis le périmètre et l'état d'avancement de ceux-ci, la réalisation des objectifs de performance qui leurs sont assignés et les raisons d'éventuelles modifications au contrat.

Dans les programmes concernés sont présentés des éléments concernant les crédits contractualisés en mentionnant l'exécution en AE et en CP qu'il est prévu de consacrer aux opérations. Des éléments similaires apparaissent dans la partie consacrée aux opérateurs lorsque les crédits contractualisés sont portés par des opérateurs du programme.

Des coûts synthétiques transversaux

Ils figurent sur des programmes où l'on peut rapporter tout ou partie du coût du programme à des éléments physiques ou financiers communs (nombre de bénéficiaires, quantités de produits, etc.). Cette rubrique permet de présenter l'exécution d'indicateurs uniformisés présentant les coûts immobiliers et bureautiques et de donner des ordres de grandeur indicatifs comme le coût par élève, le coût de la délivrance d'un titre, le coût d'une décision de justice, etc.

Le suivi des crédits de paiements associés à la consommation des autorisations d'engagement (hors titre 2)

Cet échéancier a pour objectif d'évaluer les restes à payer au 31 décembre 2012 en comparant la consommation des autorisations d'engagement à celle des crédits de paiement. Ces restes à payer font l'objet de commentaires et font référence aux grands dispositifs expliquant les montants constatés.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	CRÉDITS DE PAIEMENT
AE ouvertes en 2012 (*) (E1) 397 798 451	CP ouverts en 2012 (*) (P1) 366 394 222
AE engagées en 2012 (E2) 374 885 205	Total des CP consommés en 2012 (P2) 384 916 450
AE affectées mais engagées au 31/12/2012 (E3)	dont CP consommés en 2012 sur engagements antérieurs à 2012 (P3) = (P2) - (P4) 21 595 937
AE non affectées non engagées au 31/12/2012 (E4) = (E1) - (E2) - (E3) 22 913 246	dont CP consommés en 2012 sur engagements 2012 (P4) 363 320 513

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2011 non couverts par des paiements au 31/12/2011 brut (R1) 85 698 519

Transfert de flux en gestion (retraitements du RAP 2011) (R2) 0

Engagements ≤ 2011 non couverts par des paiements au 31/12/2011 net (R3) = (R1) + (R2) 85 698 519

AE engagées en 2012 (E2) 374 885 205

CP consommés en 2012 sur engagements antérieurs à 2012 (P3) = (P2) - (P4) 21 595 937

CP consommés en 2012 sur engagements 2012 (P4) 363 320 513

Engagements ≤ 2011 non couverts par des paiements au 31/12/2012 (R4) = (R3) - (P3) 85 102 582

Engagements 2012 non couverts par des paiements au 31/12/2012 (R5) = (E2) - (P4) 11 564 692

Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2012 (R6) = (R4) + (R5) 76 667 874

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

(*) LFI 2012 + reports 2011 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant des engagements antérieurs non couverts par des paiements au 31/12/2012, le montant de 76,7 M€ s'explique comme suit :

- 43,3 M€ correspondant aux engagements pris pour l'aide à la modernisation de la presse (FDM) et la 1ère section du fonds stratégique (36 M€ pour le FDM et 7,3 M€ pour la 1ère section du FSDP) ;
- 27 M€ correspondant aux engagements pris pour l'aide à la distribution et à la promotion de la presse française à 2e section du fonds stratégique ;
- 2,7 M€ correspondant aux engagements pris pour l'aide au développement des services de presse en ligne et la 3e section du fonds stratégique (0 M€ pour l'aide à la distribution et 2,7 M€ pour la 3e section du FSDP) ;
- 3 M€ de crédits qui ne donneront jamais lieu à des paiements (dossiers soldés en 2012 inférieurs à 100 % ou abandonnés) et qui devront faire l'objet de retraits d'engagement ; 1,9 M€ au titre du fonds d'aide à la modernisation de la presse et 1,1 M€ au titre du fonds d'aide aux services de presse en ligne ;
- 0,7 M€ au titre du reliquat relatif à l'aide au transport postal.

Concernant les anciens fonds d'aide à la modernisation de la presse et d'aide aux services de presse en ligne et les 1re et 2e section du fonds stratégique, les subventions accordées et engagées au titre de ces aides ne sont effectivement payées, par tranches, qu'à réception des factures correspondantes. Les opérations de paiement s'étalent donc sur plusieurs mois, voire plusieurs années, en fonction du rythme d'investissement des entreprises.

Les CP demandés sur les engagements non couverts au 31/12/2012 correspondent donc aux crédits de paiement prévisionnels nécessaires aux versements aux éditeurs des subventions après réalisation des projets aidés.

S'agissant plus particulièrement du fonds d'aide à la modernisation et de la 1ère section du fonds stratégique, le montant de 43,3 M€ correspond à des engagements pris entre 2004 et 2012 (les engagements de 2012 correspondent aux engagements du FDM d'un montant de 1 244 174€ pris lors du comité du 1er décembre 2011 et aux engagements de la 1ère section du fonds stratégique d'un montant de 7 401 914€ pris lors du comité du 10 juillet 2012), répartis comme suit :

AE restants à couvrir par des CP au 31/12/2012

1999-2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
29 398	617 401	4 765 823	2 583 223	4 098 387	9 816 083	7 674 962	10 894 217	7 956 016	43 277 297

Le montant estimé des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2012 de 25,6 M€ se décompose comme suit :

- 13,1 M€ pour le fonds d'aide à la modernisation de la presse et la 1ère section du fonds stratégique ;
- 9,1 M€ pour le fonds d'aide aux services de presse en ligne et la 2e section du fonds stratégique ;
- 2,7 M€ correspondant aux engagements pris pour la 3e section du FSDP ;
- 0,7 M€ de reliquat postal.

En ce qui concerne le FDM et la 1ère section du fonds stratégique, l'année 2012 n'est pas significative en termes d'engagements car il n'y a eu que deux comités, le 10 juillet 2012 et le 18 décembre 2012. Les AE attribuées au comité du 18 décembre 2012 n'ont pas pu être engagées en fin d'année et seront engagées en 2013 (1 143 374 € attribués).

En ce qui concerne le SPEL et la 2e section du fonds stratégique, l'année 2012 n'est pas significative en termes d'engagement car les AE attribuées au comité du 18 décembre 2012 et pour les dossiers inférieurs à 50 000 € étudiés en fin d'année n'ont pas pu être engagées en fin d'année et seront engagées en 2013.

La justification par action

En dehors du titre 2 (dépenses de personnel), les crédits sont justifiés par action et par titre et, le plus souvent, jusqu'au niveau de la catégorie. Après une présentation succincte des politiques suivies dans ces actions, les crédits sont ensuite justifiés par nature.

L'exécution des **dépenses de fonctionnement** distingue notamment le fonctionnement courant, les dépenses d'immobilier, les dépenses d'informatique et les subventions pour charges de service public. Pour chacune de ces natures de crédits des modalités de justification ont été élaborées : les crédits de fonctionnement courant sont rapportés aux ETPT concernés ; les crédits immobiliers aux surfaces, etc.

L'exécution des **dépenses d'investissement** distingue notamment l'équipement, l'immobilier, l'informatique ou encore l'équipement militaire. Les principales opérations d'investissement doivent être identifiées et suivies par projet ou catégorie de projet (échéanciers financiers et de réalisation) et justifiées selon diverses modalités (taux de renouvellement d'un parc de véhicules, gains obtenus d'un projet immobilier, etc.).

L'exécution des **dépenses d'intervention** est présentée par dispositif en exposant, le plus souvent, un coût unitaire moyen rapporté à un volume d'interventions. Dans certains cas, la justification peut consister en une explicitation du contenu de la subvention ou de son évolution ou encore de la doctrine d'emploi de ces crédits de transfert si leur emploi n'est pas connu (par exemple sur les fonds qui financent des projets).

La somme des unités de justification doit ainsi permettre de reconstituer au premier euro l'exécution des crédits ouverts pour l'action, titre par titre.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Réalisation 2011 (RAP 2011)		LFI 2012		Réalisation 2012	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	212 115 005	212 115 005	215 622 192	215 622 192	189 527 993	191 249 478
Dotations en fonds propres (titre 7-2)					15 053 590	13 332 105
Transferts (titre 6)					0	0
Total	**212 115 005**	**212 115 005**	**215 622 192**	**215 622 192**	**204 581 583**	**204 581 583**

Les subventions d'investissements auparavant versées sous forme de subventions pour charges de service public, sont versées sous forme de dotations en fonds propres aux opérateurs pour la réalisation 2012.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2011 (1)			Prévision 2012 (3)			Réalisation 2012		
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs	
		sous plafond	hors plafond		sous plafond LFI	hors plafond LFI		sous plafond	hors plafond
			couverts aidés			contrats aidés			contrats aidés
BnF - Bibliothèque nationale de France		2 378	0		2 394	5		2 323	9
BPI - Bibliothèque publique d'information		63			66			54	2 2
Cinémathèque française		217			215			215	
CNL - Centre national du livre		52			51			48	
Total		**2 710**	**0**		**2 726**	**5**		**2 640**	**11 2**

(1) La réalisation 2011 reprend la présentation du RAP 2011.
(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.
(3) La prévision 2012 tient référence aux plafonds votés en Loi de finances initiale 2012 ou, le cas échéant, en Loi de finances rectificative 2012.

Les emplois rémunérés sur le budget des opérateurs sont exprimés pour l'ensemble des établissements en ETPT et non en ETP.

EMPLOIS DES OPERATEURS REMUNERES PAR LE PROGRAMME 334

Outre les emplois rémunérés par les opérateurs, des emplois sont directement pris en charge sur les crédits de titre 2 de la mission « Culture », qui sont regroupés sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

Le tableau ci-dessous présente la répartition par opérateur des emplois rémunérés sur le titre 2 :

En ETPT	Réalisation 2011	Prévision 2012	Réalisation 2012
Bibliothèque publique d'information	211	210	202
Centre national du livre	17	18	13
Total	228	228	215

LES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT RATTACHÉS AU PROGRAMME

Dans cette partie sont présentés des éléments d'information relatifs aux opérateurs du programme. Les opérateurs de l'État sont des organismes bénéficiant du financement de l'État, placés sous le contrôle direct de l'État, au statut juridique public ou privé et auxquels est confiée une mission de service public. Ils contribuent directement à la performance des programmes auxquels ils sont rattachés.

Cette partie débute par **une synthèse des crédits du programme en question versés à l'ensemble des organismes qualifiés d'opérateurs de l'État.** Cette synthèse rappelle les crédits de la LFI 2012 et présente les crédits exécutés en 2012.

La consolidation des emplois au sein des opérateurs rattachés au programme en question est ensuite présentée. **Elle porte sur l'année 2011 ainsi que sur la prévision et l'exécution 2012.** Les emplois rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère) et les emplois rémunérés par les opérateurs qui lui sont rattachés (hors plafond d'emplois du ministère) sont indiqués. Pour ces derniers, les emplois sous plafond législatif et hors plafond législatif sont distingués, avec une information spécifique sur le nombre des contrats aidés. À la différence des emplois rémunérés par l'État et exprimés en ETPT, **les emplois rémunérés par les opérateurs sont exprimés en ETP.**

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes, certaines informations le concernant ne sont présentées de façon exhaustive que dans un seul programme, dit « programme chef de file » (compte de résultat, tableau de financement abrégé, dépenses par destination, contribution aux dépenses d'avenir et tableau des emplois). Il s'agit du programme qui porte le plafond d'emplois de l'opérateur soumis à autorisation législative.

Cette partie comporte également la présentation détaillée de chaque opérateur rattaché au programme en question.

L'analyse des résultats de l'opérateur (écarts entre les prévisions et les réalisations de l'année) et un bilan en matière de gouvernance et de pilotage stratégique exercé par la tutelle de l'État sur cet opérateur (en matière de contractualisation des objectifs par exemple) sont tout d'abord développés.

Les crédits reçus par l'opérateur sont ensuite recensés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement **en exécution 2011, en LFI 2012 et en exécution 2012.**

Le compte financier de l'opérateur est présenté dans le format simplifié de la présentation du budget à son organe délibérant, sous la forme d'un compte de résultat et d'un tableau de financement abrégé. Ces derniers rappellent la prévision 2012 et présentent l'exécution 2012, en précisant s'ils sont soumis à certification, soumis à l'approbation du conseil d'administration ou encore votés par le conseil d'administration.

Cette présentation distingue notamment les grandes enveloppes de dépenses du budget de l'opérateur (personnel, fonctionnement, investissement et le cas échéant intervention) et ses différentes ressources (subventions de l'État, ressources fiscales, autres subventions, dotations et ressources propres).

Les dépenses de l'opérateur par destination (dépenses décaissables, c'est-à-dire hors charges calculées) font l'objet d'une présentation matricielle par nature de dépenses (personnel, fonctionnement, investissement et le cas échéant intervention) et par destination (actions du programme de rattachement ou axes spécifiques déterminés par l'opérateur).

Depuis les PAP 2011 et jusqu'à l'achèvement de l'utilisation des crédits, les opérateurs concernés par les dépenses d'avenir présentent leur contribution individuelle à la réalisation de ces dépenses.

Enfin, **un récapitulatif des emplois de l'opérateur** distingue les emplois rémunérés par l'opérateur, dont les emplois sous plafond et hors plafond (dont les contrats aidés) prévus en 2012 et leur exécution. Il distingue également les autres emplois en fonction au sein de l'opérateur mais non rémunérés par celui-ci ; ceux-ci se décomposant en emplois rémunérés par le ou les programmes de rattachement et les emplois rémunérés par d'autres collectivités ou organismes.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Note explicative
L'analyse des coûts présente les dépenses et les coûts complets par action des programmes, après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents, entre les actions de politique publique. Ces ventilations analytiques s'effectuent d'une manière spécifique : la comptabilité d'analyse des coûts (CAC). Mise en œuvre par les ministères avec l'appui des CSBCM, la CAC s'efforce d'une comparabilité optimale de la comptabilité d'analyse des coûts, d'autre part, entre les résultats du RAP et les plus budgétaires des CSBCM. Il CAC s'efforce d'une des principes de construction identiques par l'ensemble des acteurs, monétaires, comptable nécessaire, d'adopter sur budget et d'exécution des données programme 2012 - l'autre part, entre les résultats du RAP et les plus budgétaires des CSBCM. Il CAC s'efforce d'une entre la prévision du LFI 2012 et l'exécution 2012 - s'analyse des coûts, monétaires, comptable nécessaire, d'adopter sur pivage, regroupant pour chaque programme observé :
- les dépenses programme observé ;
- les dépenses environnementales définies en LFI 2012 et actualisées le cas échéant des flux enregistrés en gestion ;
- les coûts complets des actions du programme observé ;
- les écarts constatés entre prévision et exécution budgétaires et en coûts complets par action et programme, pour lesquels il convient de signaler le caractère provisoire des données définies en LFI 2012 et actualisées le cas échéant des flux enregistrés en gestion ;
- les écarts constatés entre prévision et exécution budgétaires et en coûts complets par action et programme, pour lesquels il convient de signaler le caractère provisoire des données définies en LFI 2012 et actualisées le cas échéant des flux enregistrés en gestion ;
- les commentaires des écarts constatés au regard de la LFI 2012 et actualisées le cas échéant des flux enregistrés en gestion ;
- les commentaires des écarts constatés au regard de la LFI 2012 et actualisées le cas échéant des flux enregistrés en gestion ;

Enfin, bénéficiant d'une synergie des comptabilités budgétaires et générale, l'analyses des coûts du RAp comptée l'éclairage porté sur les choix opérés en matière de délégation de responsabilités de gestion (décompte MPA) et aux cohérence au regard des moyens des moyens des systèmes d'information et aux

LES COÛTS DES PROGRAMMES ET DES ACTIONS

En assurant une lisibilité immédiate et accrue de l'ensemble des moyens consommés par une action de politique publique, l'analyse des coûts favorise la transparence sur les moyens et les ressources mobilisés. L'approche en **coûts complets** issus des données de la comptabilité générale conforte la dimension prospective de l'analyse des coûts et permet d'ébaucher une interprétation de nature économique et financière des coûts calculés. **L'analyse des coûts contribue à l'évaluation de l'efficience de la gestion publique et participe pleinement à la démarche de performance.**

Dans la dernière partie des rapports annuels de performances, le volet d'analyse des coûts présente les dépenses et les coûts complets par actions et programmes de politique publique après réaffectation des dépenses et coûts consommés sur les actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents.

Ces réaffectations relèvent d'une comptabilité spécifique : **la comptabilité d'analyse des coûts (CAC)** dont la mise en œuvre s'appuie sur des principes de construction documentés.

Présentation du volet « Analyse des coûts » du RAP 2012

Un « avertissement » liminaire aux deux parties (dépenses complètes et coûts complets) précise le contexte et l'objectif de l'analyse. Il rappelle les **limites et biais de l'exercice et invite à une interprétation prudente** des résultats ainsi obtenus et des commentaires attachés. Il convient à ce titre d'appeler l'attention sur le **caractère provisoire des données d'exécution** budgétaires et comptables arrêtées, **sans préjudice pour leur valeur significative,** au 4 mars 2013.

Le volet « Analyse des coûts » vise plus particulièrement l'analyse des écarts, d'une part entre la loi de finances initiale (LFI) 2012 et l'exécution 2012, d'autre part, entre les résultats des exécutions 2011 et 2012.

Il articule, à cet effet, **trois parties,** reprenant pour chaque programme observé :
- une **cartographie des déversements :** le schéma des déversements indique les liens entre les actions du programme et d'autres programmes pour fournir une plus grande lisibilité sur la destination effective des crédits des fonctions de soutien et des services polyvalents ;
- une **présentation des dépenses prévisionnelles complètes** établies au regard de la LFI 2012 qui constitue une référence de comparaison ;
- une **analyse des résultats et des écarts constatés** en dépenses et en coûts complets par action et programme.

Ce guide de lecture est réalisé
avec des extraits des RAP 2012.
Les rapports annuels de performances
annexés au PLR 2012 sont consultables
sur le Forum de la Performance
http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/

DIRECTION
DU BUDGET

Rédaction : direction du Budget - mai 2013.